



Vu les suppressions massives de postes, notamment de catégorie C,

Vu les conditions de travail qui se dégradent alors que les agents de contrôle de l'Inspection du Travail font face à une demande sociale croissante,

Vu la vision purement comptable de l'action de l'Inspection du Travail de la Direction et, plus généralement, du Ministre du Travail,

Considérant que les pires méthodes du management privé sont mises en place de façon caricaturale, notamment la fixation d'objectifs individuels chiffrés pouvant générer des situations personnelles catastrophiques,

Considérant que Cap SITERE est l'outil privilégié de ce management quantitatif de l'inspection du travail, développant ainsi une approche individuelle et comparative des actions des agents,

Considérant que dans la conception même de ce logiciel, aucune garantie n'a été apportée pour en éviter une utilisation perverse,

Considérant enfin le total mépris avec lequel le Ministère tient les agents de toutes catégories dans leurs revendications légitimes,

L'Intersyndicale de la DIRECCTE ALSACE

appelle

- les Inspecteurs du Travail convoqués par le Direccte à ne pas se rendre à la 1^{ère} partie de la réunion du 3 février 2012 de 9H à 11H,

- Tous les agents de contrôle à ne plus saisir les données / Fiches suites à interventions dans CAP SITERE.